



**L'an deux mille vingt-quatre, le seize septembre à vingt heures,**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Gilles LAGAÜZÈRE.

**Date de la convocation** : 10/09/2024

**Date de la publication** : 10/09/2024

**Secrétaire de séance** : Madame Dominique CAPRAIS

**Nombre de conseillers** : 23

**En exercice** : 23

**Étaient présents** : M. Mme LAGAÜZÈRE Gilles - RESSIOT Didier - CAPRAIS Dominique - MOHAND O'AMAR Abdelbaki - FABRE Sylviane - BELLOC Brigitte - DUBERNET Thierry - POLONI Pascal - CAMBE Thierry - MILANESE Antoine - JADAS Christian - MACHEFE Thomas - DE MARCHI Céline - BAGES-LIMOGES Carine - SICARD Christine - VALADE Pierre - RESSES Lisa.

Formant la majorité en exercice

**Excusés** : M. Mme DILMAN Patrick, DALL'ANESE Lisa, BROUILLON Monique, COUZIGOU Laurent.

**Absents** : M. Mme. ALLARD Aurélie, TILLOS Marie-Hélène.

**Procuration** : M. DILMAN Patrick à M. POLONI Pascal.

Mme DALL'ANESE Lisa à Mme RESSES Lisa.

Mme BROUILLON Monique à M. MACHEFE Thomas.

M. COUZIGOU Laurent à M. CAMBE Thierry.

Madame CAPRAIS Dominique a été élue secrétaire de séance.

**Présents : 17**

**Procurations : 4**

**Votants : 21**

**Pour : 21**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**DÉLIBÉRATION N° 090 / 2024 OBJET : ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT SUITE A LA DEMISSION DU 4<sup>ème</sup> ADJOINT.**

1.1 ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu Le procès-verbal du 24 mai 2020 relatif à l'élection du maire et des adjoints et son article 3.1 fixant leur nombre à cinq ;

Vu l'arrêté municipal n°A\_026\_2020 portant délégation de fonction du Maire à Mme DE MARCHI Céline, 4ème adjoint, déléguée pour exercer les fonctions relevant du domaine de la culture et de l'animation ;

Vu la lettre de démission de Mme DE MARCHI Céline des fonctions de 4ème adjoint au maire et de la responsabilité de la commission « culture et loisirs, Tourisme » ; en date du 9 Août 2024, adressée à Monsieur le Maire, puis acceptée par le représentant de l'Etat le 03 Septembre 2024 et adressée à Monsieur le Sous-Préfet et acceptée le 26 Août 2024,  
Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder au remplacement de Mme DE MARCHI Céline, par l'élection d'un nouvel adjoint au Maire.

DEMANDE aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer :

**1)** sur le maintien du nombre d'adjoints conformément au procès-verbal du 24 mai 2020 ;

**2)** sur le rang qu'occupera le nouvel adjoint, à savoir :

- il prendra rang après tous les autres ;

- toutefois, le conseil municipal peut décider qu'il occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu dont le poste est devenu vacant (art.L2122-10 du CGCT).

**3)** pour désigner un nouvel adjoint au maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide,

par 21 voix POUR et 0 voix CONTRE,

De maintenir le nombre d'adjoints au Maire à cinq ;

Que les adjoints élus le 24 mai 2020 garderont leur rang et que le nouvel adjoint prendra rang en qualité de quatrième adjoint élu.

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Mme Dominique CAPRAIS a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le conseil municipal a ensuite désigné deux assesseurs ;

Il s'agit de Mme Lisa RESSES et Thomas MACHEFE.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

1er tour du scrutin Sous la présidence de M. Gilles LAGAÛZÈRE, Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection du nouvel adjoint.

a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 21

c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L66 du code électoral) :1

d) Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 20

e) Majorité absolue : 11

- FABRE Sylviane

NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS En chiffres En toutes lettres  
 FABRE Sylviane 20 voix – vingt voix

Mme FABRE Sylviane ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 4ème Adjoint, et a été immédiatement installée.

## 1.2 INDEMNITES DE FONCTION DU NOUVEL ADJOINT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2123-20 et suivants

Vu la délibération n°031C/2020 en date du 08 juin 2020 relative aux indemnités de fonctions du Maire et des Adjoint ;

Considérant l'élection du nouvel adjoint, au 4ème rang du tableau des adjoints ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjoint, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Considérant que le nouvel adjoint prendra les responsabilités relevant du domaine de la culture et de l'animation ; avec effet au 17 septembre 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide  
 Avec effet immédiat :

Que le nouvel adjoint percevra les mêmes indemnités que l'adjoint démissionnaire ; avec effet au 17 septembre 2024,

Le montant de l'indemnité brute mensuelle sera au taux de 17% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ; comme l'adjoint démissionnaire ; les indemnités attribuées aux autres élus rémunérés étant inchangées.

Crédits budgétaires :

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget selon le tableau joint en annexe  
 Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées au Maire aux adjoints et conseillers municipaux délégués

Fonctions	Noms, Prénoms	Taux en % de l'indice brut 1027	Montants mensuels bruts
Le Maire	LAGAÛZERE Gilles	41%	1 685,31 €
1 <sup>er</sup> Adjoint	RESSIOT Didier	17%	698,79€
2 <sup>ème</sup> Adjoint	CAPRAIS Dominique	17%	698,79€
3 <sup>ème</sup> Adjoint	MOHAND O AMAR Abdelbaki	17%	698,79€
4 <sup>ème</sup> Adjoint	Sylviane FABRE	17%	698,79€
5 <sup>ème</sup> Adjoint	VALADE Pierre	17%	698,79€
Délégué	JADAS Christian	5%	205,53€
Délégué	DUBERNET Thierry	5%	205,53€
Délégué	CAMBE Thierry	5%	205,53€
Délégué	RESSES Lisa	5%	205,53€

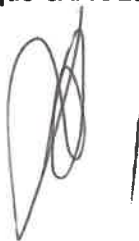
FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET ANS SUSDITS.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 17/09/2024 et de l'affichage en date du 17/09/2024 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

**AR Prefecture**

047-214702334-20240917-090\_2024-DE  
Reçu le 17/09/2024

La secrétaire de séance,  
Dominique CAPRAIS



Le Maire,  
Gilles LAGAÜZÈRE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de transmission en Préfecture.